

Fréquentation et obligation scolaire

L'inscription au lycée français chateaubriand de Rome implique l'obligation pour les élèves d'une fréquentation assidue. Elle est souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et l'acquisition progressive des compétences.

- **Absence pour maladie :**

Toute absence doit avoir un motif valable et en cas de maladie être signalée par mail au service médical. Au retour de l'élève en classe, l'absence devra être justifiée par mail et le cas échéant par un certificat médical (si absence supérieure à 3 jours pour les élèves de la maternelle et absence supérieure à 5 jours, pour les autres niveaux).

- **Maladies contagieuses :**

Les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté. Ils ne doivent pas se présenter à l'école s'ils sont porteurs d'une maladie contagieuse.

- **Traitement médical :**

Les enseignants ainsi que le personnel ne sont pas habilités à donner des médicaments. Dans le cas d'une maladie nécessitant des soins réguliers un PAI est mis en place avec l'équipe médicale, le médecin traitant et la collaboration de la famille.

- **Vaccinations :**

Tous les élèves doivent être à jour au niveau du calendrier vaccinal de la Regione Lazio. Ils doivent fournir au service médical un certificat de l'ASL attestant le respect du calendrier vaccinal.

- **Éviction pour maladie contagieuse:**

1. *Coqueluche* : 30 jours d'éviction à compter du début de la maladie.
2. *Diphthérie* : 30 jours d'éviction à partir de la guérison clinique, sauf si 2 prélèvements à 8 jours d'intervalle sont négatifs.
3. *Méningite à méningocoque* : éviction jusqu'à guérison clinique.
4. *Rougeole, oreillons, rubéole* : éviction jusqu'à guérison clinique.
5. *Varicelle* : éviction jusqu'à guérison clinique.
6. *Streptocoques Hémolytiques A (scarlatine)* : la réadmission est subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant que l'enfant a été soumis à une thérapeutique appropriée.
7. *Tuberculose respiratoire* : éviction jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la négativation de l'expectoration.
8. *COVID-19* : la réadmission est subordonnée à la présentation d'un résultat négatif 5 jours après la confirmation de la positivité. Ou après 14 jours d'isolements et ceux malgré la positivité persistante.

Lutte contre les poux

En cas de signalement, chaque membre des familles concernées doit être traité ainsi que tous les objets au contact des parasites (literie, siège, ...).

Le service médical